

Avis voté en plénière du 13 mai 2015

# La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société

## Déclaration du groupe de la CFE-CGC

La CFE-CGC tient à saluer la qualité du travail des deux rapporteuses et des administrateurs. La CFE-CGC est en totale adéquation avec l'avis sur la bonne gestion des sols agricoles.

Les Nations-Unies ont désigné, 2015, comme année internationale des sols. Car, face aux importants défis démographiques, alimentaires et environnementaux, protéger la vocation nourricière des sols et lutter contre la dégradation des terres, sont fondamentaux pour contrer le réchauffement de la planète. Ces ambitions constituent un enjeu primordial pour notre société.

L'eau est considérée comme une ressource précieuse car vitale. Une telle prise de conscience tarde en revanche pour les sols, alors même qu'ils sont à la base de la production agricole, eux aussi indispensables à la vie.

Notre groupe partage l'analyse et les problématiques soulevées par cet avis et tient à mettre en exergue les deux enjeux majeurs:

- la destination productrice des sols : alors même que toute nourriture d'origine végétale ou animale, à l'exception des produits de la mer, provient directement ou indirectement de la terre, la pression sur les terres agricoles s'accroît. Le dynamisme de notre démographie, les évolutions sociales et sociétales, la concentration et la spécialisation des exploitations agricoles expliquent ce recul des surfaces cultivées de notre pays ;
- le maintien de la qualité des sols : afin de conserver à l'agriculture son rôle premier de nourrir l'humanité, celle-ci doit prendre conscience de l'importance prépondérante du bon développement de la vie dans les sols. De la qualité de ceux-ci dépendent le taux de matière organique et la présence d'une biodiversité riche et variée. Il s'agit de garantir mais aussi d'assurer la fertilité indispensable à la production agricole, l'épuration des eaux, la régulation hydrique, afin de limiter les risques d'érosion.

La perte de fertilité et l'érosion des sols, à l'œuvre à l'échelle planétaire, affectent la possibilité pour les sols de continuer à fournir une alimentation suffisante à une population toujours plus nombreuse.

En outre, il convient de ne pas oublier que la santé humaine dépend directement de l'état sanitaire de l'alimentation et de l'eau de consommation, elles-mêmes tributaires de celui des sols

dont elles sont issues. Les limites des capacités des sols n'étant toujours pas intégrées dans les esprits et les politiques, la CFE-CGC soutient les préconisations de l'avis :

- renforcer les outils de la connaissance afin de pouvoir suivre l'évolution de la qualité des sols pour éclairer les décisions en matière d'urbanisme et aussi informer les citoyens ;
- protéger le foncier agricole, en déclinant localement des objectifs nationaux d'utilisation des sols ;
- tenir compte des valeurs agronomiques, environnementales et éco-systémiques des sols lors de tout projet d'artificialisation ;
- rééquilibrer les mesures fiscales au profit de l'habitat ancien permettrait par exemple de rénover des logements existants et d'économiser ainsi du foncier ;
- préserver et améliorer l'état des sols agricoles en valorisant le rôle des sols en matière de séquestration du carbone et de lutte contre le changement climatique. Les sols ayant un impact déterminant sur la composition de l'air et donc sur le climat, ils sont de véritables puits à carbone. Seuls les végétaux ont la capacité d'utiliser l'énergie solaire pour fabriquer de la matière organique à partir de gaz carbonique.

Enfin, nous devons agir pour la prise en compte des problématiques relatives aux sols lors de la COP 21 de décembre 2015, car au même titre que l'eau et l'air, les sols peuvent aussi être considérés comme un patrimoine commun de l'humanité.

La CFE-CGC a voté l'avis